



**BROCHURE D'INFORMATION AUX
EMPLOYEURS**

**PROTECTION DE LA SÉCURITÉ ET
DE LA SANTÉ AU TRAVAIL DES
TECHNOLOGIES DU BÂTIMENT**

Prendre part!

INFO@BATISEC.CH

WWW.BATISEC.CH

Tel. 044 497 87 33

Des emplois sécurisés et sains

Le législateur impose aux entreprises de respecter un grand nombre de lois et de réglementations en vue de protéger les employés contre les accidents et la maladie. De leur côté, les employés sont également tenus d'agir et doivent pareillement apporter leur propre contribution à la sécurité.

Le non-respect de ces règles entraîne non seulement de la souffrance humaine, mais aussi des préjudices économiques et des poursuites en droit pénal ou civil.

Si, en tant qu'employeur, vous connaissez toutes les lois et vos obligations et avez mis en œuvre toutes les mesures requises, vous pourrez vous concentrer sur vos tâches principales en toute bonne conscience. En revanche, si tel n'est pas le cas ou si vous avez des doutes, il est conseillé de recourir au soutien fourni par la solution de branche BATISEC.

Que vous offre la solution de branche BATISEC?

Avantages à utiliser l'offre de la solution sectorielle BATISEC: vous obtenez un aperçu de vos obligations élargies en tant qu'employeur et une aide à la mise en œuvre de ces obligations.

- Aide à la mise en place d'un système de sécurité systématique basé sur le modèle ¹CFST avec le manuel BATISEC comme modèle et guide.
- Vous enseigne et/ou enseigne à votre ²PERCO l'utilisation du manuel BATISEC dans le cadre d'un cours de base d'une journée.

¹ 10 éléments du concept MSST pour la sécurité et la santé au travail et la promotion de la santé sur le lieu de travail.

² Personne de contact pour la sécurité au travail

- Offre un programme de formation continue avec des cours sur divers sujets.
- Délivre aux participants aux cours et à leur entreprise des attestations concernant la mise en œuvre de la directive CFST 6508 relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (MSST).
- Propose une antenne avec des experts en sécurité auxquels vous pouvez vous adresser directement pour tout problème concernant la sécurité et la santé au travail.
- Vous informe en vous envoyant des «newsletter» sur des sujets d'actualité et urgents.
- Propose des modules de support (système de sécurité, visite de l'entreprise), peu coûteux et facultatifs aux entreprises certifiées.

Qu'est-ce que la solution de branche BATISEC ne propose pas?

En adhérant à la solution de branche sans participer au cours de base (obligatoire) et sans étudier le manuel BATISEC, vous ne remplissez en aucun cas vos obligations légales en tant qu'employeur.

Dans tous les cas, la mise en œuvre complète et spécifique à l'entreprise de toutes les exigences est de votre ressort.

BATISEC se fonde exclusivement sur les lois fédérales applicables et n'entraîne donc aucun travail ni coût supplémentaire pour votre établissement.

Exemples de vos obligations en tant qu'employeur

Afin de protéger la santé des employés, l'employeur est légalement tenu de prendre toutes les mesures nécessaires par expérience, applicables selon l'état de l'art et appropriées aux conditions de l'entreprise.

- Déterminer les lignes directrices en matière de sécurité et les objectifs de sécurité
- Mettre en place l'organisation de la sécurité et déléguer les tâches
- Former les responsables de la sécurité (formation initiale et continue) et les doter de compétences
- Identifier les dangers et informer les employés
- Prendre des mesures de protection et vérifier leur efficacité
- Fixer des règles de sécurité
- Prendre des précautions lors de travaux impliquant des risques particuliers
- Instruire les employés (également temporaires et externes)
- Fournir des équipements de travail sûrs et des équipements de protection individuelle (EPI)
- Assurer la participation des employés
- Consulter les médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (MSST) si l'entreprise ne dispose pas de l'expertise nécessaire
- Prendre des dispositions en matière de sécurité lors de la coopération avec d'autres entreprises
- Surveiller et arrêter le travail si la sécurité n'est plus garantie

BATISEC vous aide à mettre en œuvre vos obligations étape par étape ainsi qu'à présenter et à gérer la documentation de manière claire.

Si vous rencontrez des problèmes, les spécialistes de la sécurité au travail (MSST) du secrétariat BATISEC seront heureux de vous aider.

Règles de BATISEC

- Les entreprises sont automatiquement affiliées à BATISEC via leur adhésion aux associations EIT.swiss, Isolsuisse, suissetec, ASF, Swissolar et VSD et peuvent profiter de tous les avantages de la solution de branche.
- D'autres entreprises d'ingénierie des services du bâtiment peuvent être affiliées à la solution de branche BATISEC moyennant une redevance.
- La participation au cours de base PERCO est obligatoire. Il doit y avoir un PERCO formée dans chaque entreprise. Si, en tant qu'employeur, vous ne prenez pas en charge cette tâche vous-même, déléguez-la à une personne appropriée après une sélection minutieuse.
- En tant qu'employeur, vous êtes responsable de la formation continue régulière pour vous-même ou pour le PERCO. L'attestation concernant la mise en œuvre de la directive CFST 6508 relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (MSST) a une durée de validité de 3 ans.
- La participation au cours de base PERCO est également obligatoire pour les personnes ayant des connaissances préalables dans le domaine de la sécurité au travail, de la protection de la santé et d'autres formations, à l'exception des cours PERCO de suissetec et d'Enveloppe des édifices Suisse.
- La participation au cours de base PERCO est une condition pour participer aux cours de formation continue de BATISEC, à l'exception des experts en sécurité selon OQual.

Combien me coûte la solution de branche?

Membres	Taxe d'adhésion, hors TVA	Cotisation annuelle, hors TVA
EIT.swiss, Isolsuisse, suissetec, ASF, Swissolar et VSD	Prise en charge par l'association	prise en charge par l'association
suissetec: Sections VD, VS, GE EIT.swiss: Section GE	Prise en charge par l'association	CHF 80.- par entreprise
Non-Membres		
Les non-membres qui sont affiliés via ³ la DFO à la ⁴ CCT de EIT.swiss, Isolsuisse, suissetec, ASF, Swissolar et VSD	1-10 collaborateurs CHF 750.- 11-20 collaborateurs CHF 1'500.- 21-50 collaborateurs CHF 2'500.- 51-100 collaborateurs CHF 3'500.- 101-150 collaborateurs CHF 4'200.- 150+ collaborateurs; Décision BATISEC	prise en charge par l'association
Les non-membres qui ne sont pas affiliés à la DFO de EIT.swiss, Isolsuisse, suissetec, ASF, Swissolar et VSD	1-10 collaborateurs CHF 750.- 10-20 collaborateurs CHF 1'500.- 21-50 collaborateurs CHF 2'500.- 51-100 collaborateurs CHF 3'500.- 101-150 collaborateurs CHF 4'200.- 150+ collaborateurs; Décision BATISEC	CHF 40.- par collaborateur et par année

Offres de formation initiale et continue, état 2020

Cours	Durée	Par personne hors TVA	Cours de section / entreprise hors TVA
PERCO cours de base	1 jour	CHF 390.-	CHF 3'900.-
PERCO cours de formation continue	½ jour 1 jour	CHF 290.- CHF 390.-	CHF 2'900.- CHF 3'900.-
Cours de sécurité Employés	½ jour		CHF 2'500.-

Pour connaître les offres actuelles, les lieux de cours et les disponibilités, veuillez-vous référer au site Internet de BATISEC «prestations/cours».

³ Déclaration de force obligatoire

⁴ Convention collective de travail

Soutien supplémentaire de BATISEC

Site web

Sur le site de BATISEC www.batisec.ch, vous (ou le PERCO) trouverez une sélection des règles de sécurité les plus importantes parmi la masse de documents et d'informations existants. Les liens Internet sélectionnés sont destinés à faciliter l'accès à un thème spécifique.

Pour une meilleure vue d'ensemble, les liens sont divisés en «branches» et «thèmes».

Branches:

- Sociétés d'installation électrique
- Technique du bâtiment
- Isolation
- Technique frigorifique
- Installations solaires

L'accent est mis sur les règles essentielles, complétées par d'autres liens vers des pages thématiques et des documents, par exemple de la Suva.

Sujets:

- Amiante
- Bureau
- Prévention dans le domaine des loisirs
- Bases légales
- Protection de la santé
- Contraintes physiques et ergonomie
- Plan d'urgence
- (EPI), Equipement de protection individuelle
- Matériel individuel de prévention antichute
- Techniciens de maintenance
- La sécurité sur le toit
- Sécurité des appareils et des outils

- Sécurité du chantier
- Electricité en toute sécurité
- Sécurité durant l'apprentissage
- Sécurité dans l'entreprise
- Trébucher et chuter
- Rayons UV
- Nouveaux sujets à la demande (information via la newsletter)

Des liens vers des outils auxiliaires et des programmes d'apprentissage intéressants facilitent votre choix ou celui du PERCO lors de la planification de mesures de sécurité, des formations ou des contrôles.

Participation des associations à BATISEC

Les représentants de toutes les associations peuvent soumettre au «*groupe de travail contenus*» leurs préoccupations et leurs suggestions d'amélioration concernant tous les sujets relatifs à la sécurité.

À propos BATISEC:

BATISEC est la solution par branche pour la protection de la santé et de la sécurité au travail dans le secteur des technologies du bâtiment.

BATISEC est la solution par branche adoptée par les associations professionnelles suivantes et les syndicats Syna et Unia :



Pour de plus amples informations, veuillez contacter le secrétariat et les spécialistes MSST de BATISEC.

Secrétariat BATISEC



BATISEC
Luggwegstrasse 9
8048 Zurich
Tel. 044 497 87 33
info@batisec.ch
www.batisec.ch